



## Déclaration du demandeur

**Demandeur**

**Titre de la demande**

Cocher une case

- Aux termes du paragraphe 5.11(1) de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (L.R.C. 1985 ch. O\_7), le demandeur déclare ce qui suit concernant la demande précitée :
- Aux termes du paragraphe 15(1) de la *Loi sur les opérations pétrolières* (LTN-O 2014, c 14), le demandeur déclare ce qui suit concernant la demande précitée :

a) l'installation et les équipements en cause sont propres à l'usage auquel ils sont destinés, les procédures et modes d'emploi sont adéquats et le personnel a la compétence requise pour les utiliser;

(b) le demandeur fera en sorte que ces conditions soient maintenues pendant la durée des activités autorisées.

En ce

jour du mois de

20

**Signature par  
l'agent responsable**

**Nom et titre de  
l'agent responsable**